

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 3 février 2023

CA 2023 - 04 : AP/CP – mouvements 2023

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni le vendredi 3 février 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. Alain BELLAMY
M. Francis PECQUENARD	M. Bertrand MASSOT
M. Éric GERARD	Mme Elisabeth FROMONT
M. François BELHOMME	M. Didier GARNIER
Mme Karine DORANGE	Mme Sylvie HONNEUR-BÜCHER
M. Olivier HOUDY	Mme Evelyne DELAPLACE
M. Marc GUERRINI	
M. Pierre SANIER	

Membre(s) excusé(s) :

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représenté par Mme Evelyne DELAPLACE
M. Stéphane LEMOINE

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle et les membres de la CATSIS ; Lieutenant David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; M. Thomas BENOIT

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union départementale ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Adjudant-chef Franck CATRY

Présents de droit : M. Yannis BOUZAR, directeur de cabinet de madame le préfet ;

Excusé(s) : Mme Françoise SOULIMAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Lionel DEMEZET, payeur départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-4 et R1424-29.

Vu la délibération n° CA-2022-44 du 10 novembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier.

Le CGCT prévoit la possibilité d'inscrire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) dans le budget du SDIS dans la section d'investissement.

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le conseil d'administration vote au niveau des autorisations de programme, mais une spécialisation des crédits par opération est présentée à titre indicatif.

Considérant que les répartitions détaillées par opération sont présentées dans le tableau joint.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve les modifications d'AP et les ouvertures de CP 2023 énumérées ci-dessous et détaillées dans le tableau joint :

AP13BATI12 (plan pluriannuel d'investissement CS et CI)

- sur l'ouverture d'un CP 2023 de 1 293 812 € réparti comme suit :

- Reconversion bâtiment CS Anet (40 000 €)
- Construction CS Epernon (23 812 €)
- Construction CI Jouy (500 000 €)
- Construction CI Villemeux (730 000 €)

AP13BATI13 (opérations d'aménagements divers)

- sur l'ouverture d'un CP 2023 de 500 000 € réparti comme suit :

- Opérations diverses 2021-2022-2023 (500 000 € dont notamment 200 000 € pour la rénovation de l'espace hébergement du CSP Dreux)

AP19DIRECTION (transfert et construction direction)

- sur l'ouverture d'un CP 2023 de 10 000 €.

Pour : *Urbanisme*

Contre :

Abstention : */*

Le président,



Christophe LE DORVEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la transmission en préfecture,

Et de la publication sur le site internet du SDIS 28

Pour le président et par délégation,



Estelle GERMOND

Autorisation de programme et crédits de paiement

Budget primitif 2023

Année de création AP	Désignation AP / Opération	Montant des AP		CP				Calendrier
		Pour mémoire AP votées (y compris ajustements) (1)	Révision de l'exercice 2023 (2)	Total cumulé (toutes délibérations y compris pour 2023) (3=1+2)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (4)	Crédits de paiements ouverts au titre du BP 2023 (hors reports*) (5)	A financer en 2024 (6)	
2013	AP13BATI12 : Plan pluriannuel investissement CS et CI	6 174 000,00	0,00	6 174 000,00	2 834 463,82	1 293 812,00	577 990,51	1 320 000,00
	Opérations en cours							
2013CICS2	RECONVERSION BATIMENT CS ANET	1 544 000,00		1 544 000,00	1 363 181,56	40 000,00	0,00	0,00 Début 2023
2018CICS1	EXTENSION DU CS EPERNON	1 450 000,00		1 450 000,00	1 419 272,77	23 812,00	0,00	0,00 Début 2023
2020CICS1	CONSTRUCTION CI JOUY	1 050 000,00		1 050 000,00	24 953,66	500 000,00	525 046,34	0,00 1er semestre 2024
2020CICS2	CONSTRUCTION CI VILLEMEUX	810 000,00		810 000,00	27 055,83	730 000,00	52 944,17	0,00 1er semestre 2024
2020CICS3	EXTENSION CS THIRON GARDAS	1 320 000,00		1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	1 320 000,00 projet reporté
2013	AP13BATI13 : Opérations d'aménagements divers (OD)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 017 117,13	500 000,00	0,00	0,00
	Opérations en cours							
20210D	Opérations diverses (2021-2022-2023)	2 000 000,00		2 000 000,00	1 017 117,13	500 000,00	0,00	0,00 dont rénovation hébergement CSP Dreux 200 K€
2019	AP19DIRECTION : Transfert et construction direction	100 000,00	0,00	100 000,00	600,00	10 000,00	10 000,00	79 400,00
	Transfert et construction direction	100 000,00	0,00	100 000,00	600,00	10 000,00	10 000,00	79 400,00
	TOTAL	8 274 000,00	0,00	8 274 000,00	3 852 180,95	1 803 812,00	587 990,51	1 399 400,00

* RAR 2022 133 396,24 €